



Montreuil, le 12 janvier 2017

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : JFL/AT
N°9 - 12/01/2017

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mercredi 1^{er} février 2017

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le 14 décembre 2016 dans toute la France, les ATSEM se sont fortement mobilisées pour faire entendre leurs revendications à l'appel de l'intersyndicale FO – FAFPT – CGT. Vos représentants nous ont reçus et reconnaissent la légitimité des besoins de ces agents, à savoir : la reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emplois, le respect des qualifications, la dignité et la considération dans la communauté éducative, la nécessité d'une ATSEM par classe...

Mais nous déplorons qu'aucun engagement n'ait été obtenu.

Ce même jour devait être examiné au CSFPT un important rapport sur ces personnels, sans aucune raison valable, le Président a obtenu le report. Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale !

Les raisons de la mobilisation restent entières et la colère monte.

C'est pourquoi nous appelons à une nouvelle journée de mobilisation, d'action et de grève le 1^{er} février 2017, pour la défense et l'amélioration des textes statutaires régissant le cadre d'emploi des ATSEM. Loin de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics proférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle des réponses de progrès !

... / ...

Ce préavis concerne les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles titulaires et non-titulaires, et les agents faisant fonction.

Nous revendiquons :

- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- La clarification des missions des ATSEM ;
- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – collectivité territoriale) ;
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro ;
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS) ;
- La titularisation des précaires ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

Nous restons disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Jean-François LAIR,
Secrétaire fédéral